



---

# Autoroute 30 en partenariat public-privé

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION**

15 décembre 2015 – 14 décembre 2016

---



## TABLE DES MATIÈRES

---

1. INTRODUCTION .....	1
2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE .....	2
3. REVENUS DE PÉAGE .....	5
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN .....	6
4.1 GESTION DE LA CIRCULATION .....	6
4.2 INSPECTIONS .....	7
4.3 TRAVAUX .....	7
5. SERVICE À LA CLIENTÈLE .....	9
5.1 PORTRAIT DES COMPTES CLIENTS .....	9
5.2 PLAINTES.....	11

ANNEXE 1 - GRILLE TARIFAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2016 AU 31 JANVIER 2017



## 1. INTRODUCTION

---

A30 Express est le partenaire privé responsable de l'autoroute 30 entre Vaudreuil-Dorion et La Prairie.

Une Entente de partenariat public-privé (PPP) a été signée le 25 septembre 2008 entre A30 Express et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (Ministère). Cette entente a pour objet la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement en PPP de l'autoroute 30, de même que la responsabilité de certains tronçons routiers complémentaires et l'exploitation d'un poste de péage, et ce, pendant 34 ans.

La construction de la partie ouest de l'autoroute 30 a été confiée à l'entreprise A30 Express. Elle totalise 42 kilomètres et a été réalisée entre 2008 et 2012. La route s'étend de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay, sur une distance d'environ 35 kilomètres. Une section de 7 kilomètres s'ajoute à ces 35 kilomètres, permettant de rejoindre la route 201 dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Ces nouveaux tronçons de l'autoroute 30 comptent notamment :

- 2 échangeurs autoroutiers et 8 échangeurs routiers;
- 30 ponts d'étagement et ponts;
- 1 poste de péage de 14 voies avec guérites (7 par direction);
- 32 ouvrages d'art;
- 1 tunnel;
- 1 station de pompage; et
- 1 passerelle de piste cyclable.

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, le Ministère a également confié à A30 Express l'exploitation et l'entretien de 29 kilomètres de l'autoroute 30 entre Châteauguay et La Prairie. Cette section a été construite par le Ministère et la gestion a été transférée à A30 Express le 1<sup>er</sup> avril 2012.

Elle comprend notamment :

- 31 ponts d'étagement et ponts;
- 1 station de pompage; et
- 3 échangeurs majeurs (A-730, A-930 et A-15).

La partie nouvellement construite de l'autoroute 30, y compris le poste de péage, est officiellement ouverte à la circulation depuis le 15 décembre 2012. A30 Express est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute pour une période de 30 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2042.

Le présent rapport présente des informations générales relatives à l'ensemble des activités d'entretien et d'exploitation pour la quatrième année d'opération d'A30 Express, s'étendant du 15 décembre 2015 jusqu'au 14 décembre 2016.

## 2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE

En 2016, le nombre moyen de véhicules empruntant chaque jour la section à péage de l'autoroute 30 s'élève à 21 500, représentant un nombre annuel total de véhicules de 7,8 millions.

Les véhicules de catégorie 2 (230 cm et plus) représentent 14 % de l'ensemble des véhicules qui franchissent le péage. Le nombre de véhicules de catégorie 2 empruntant le poste de péage est en moyenne de 3 000 par jour.

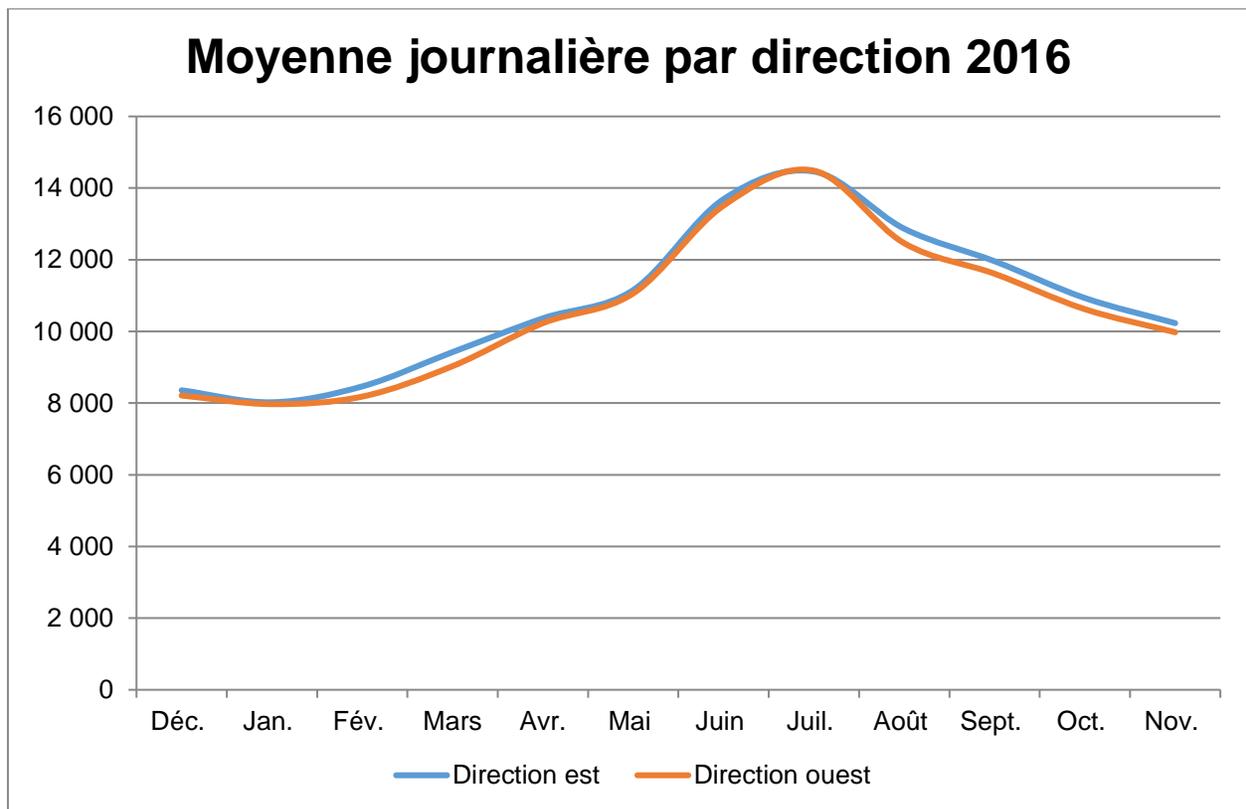
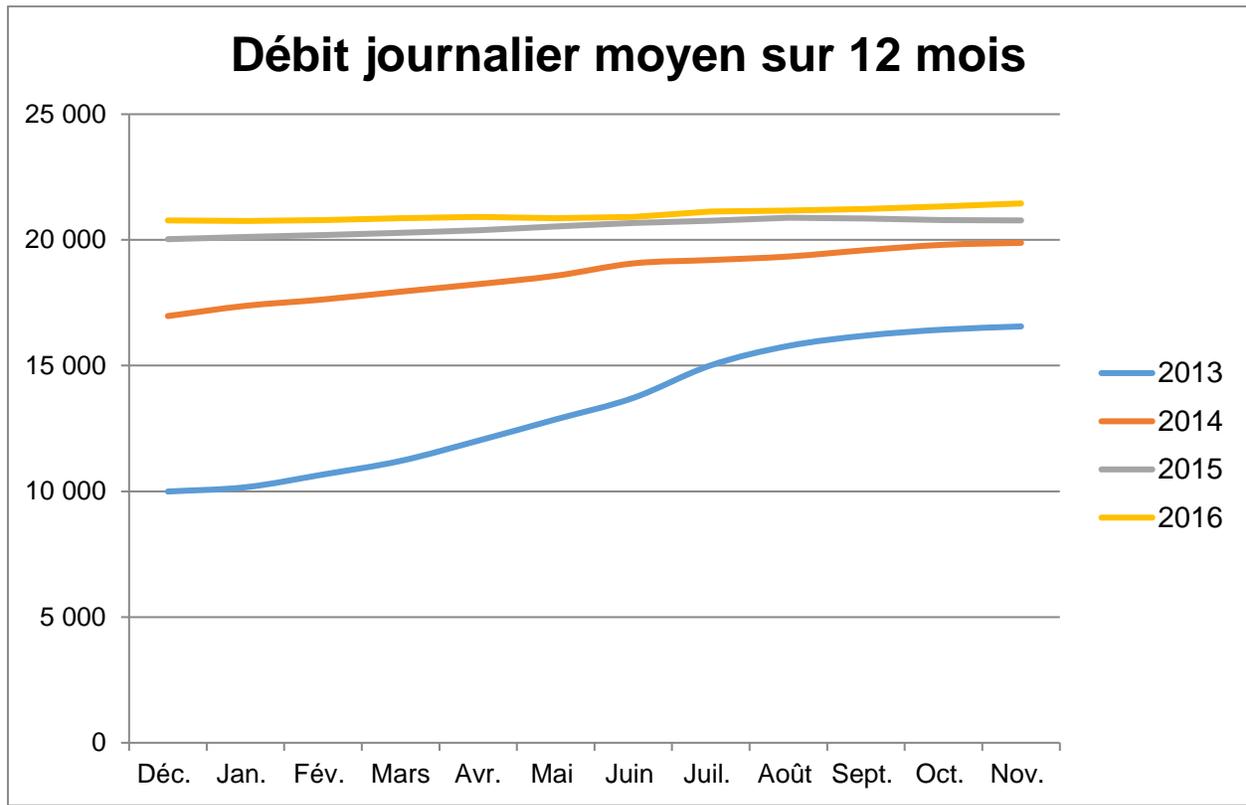
Trois méthodes de paiement sont acceptées au poste de péage de l'autoroute 30 : l'argent comptant, la carte de crédit et le transpondeur. En 2016, le mode de paiement privilégié par les utilisateurs est l'argent comptant, représentant 54 % de l'ensemble des transactions. Les paiements réalisés par les détenteurs de transpondeur représentent 29 % des transactions, alors que les paiements par carte de crédit constituent 17 % de l'ensemble des transactions.

Il est possible de remarquer une forte saisonnalité dans la fréquentation de l'autoroute 30, puisque l'achalandage durant la saison estivale est particulièrement élevé en comparaison avec celui enregistré durant la saison hivernale.

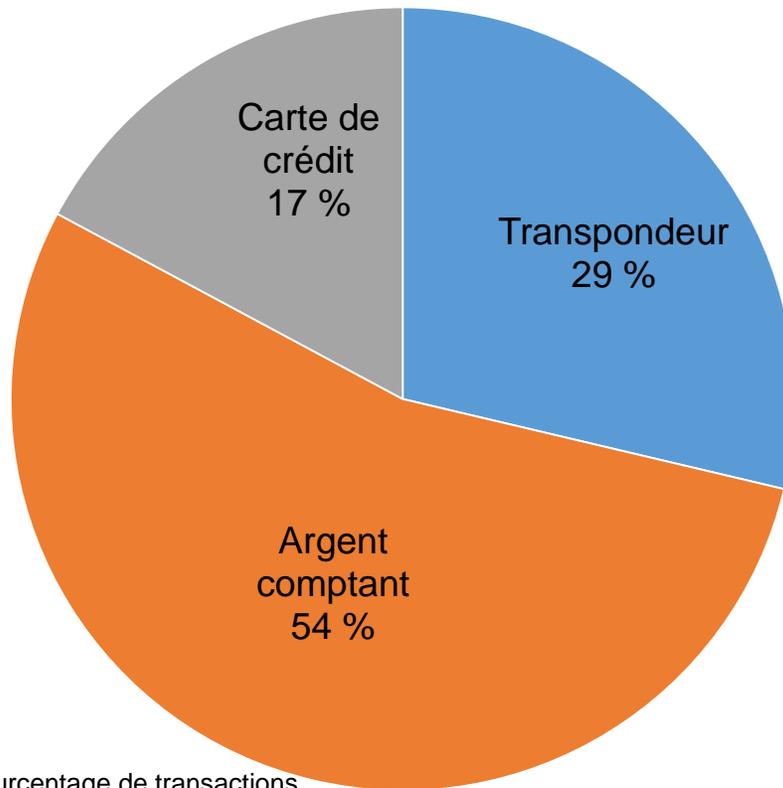
Les tableaux et graphiques suivants fournissent des informations détaillées ainsi qu'une représentation visuelle de l'achalandage au poste de péage de l'autoroute 30.

Portrait de l'achalandage 2016					
Mois	Circulation mensuelle totale	Circulation quotidienne moyenne	Moyenne pour la direction est	Moyenne pour la direction ouest	DJMA*
Déc.	513 599	16 568	8 357	8 211	20 772
Jan.	495 812	15 994	8 023	7 971	20 754
Fév.	482 795	16 648	8 466	8 182	20 785
Mars	572 085	18 454	9 423	9 031	20 870
Avr.	617 899	20 597	10 366	10 231	20 915
Mai	688 704	22 216	11 154	11 062	20 868
Juin	816 047	27 202	13 690	13 511	20 918
Juil.	897 415	28 949	14 463	14 486	21 127
Août	785 192	25 329	12 867	12 462	21 167
Sept.	707 076	23 569	11 960	11 610	21 236
Oct.	668 150	21 553	10 932	10 621	21 328
Nov.	606 208	20 207	10 230	9 977	21 451
<b>Total</b>	<b>7 850 982</b>	<b>21 451</b>	<b>10 832</b>	<b>10 618</b>	

\* DJMA signifie ici Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens



## Transaction par mode de paiement 2016\*\*



\*\* Exprimé en pourcentage de transactions



### 3. REVENUS DE PÉAGE

---

Le 1<sup>er</sup> février 2016, en vertu de l'Entente de partenariat entre A30 Express et le Ministère, le tarif au poste de péage est passé de 1,20 \$ à 1,25 \$ par essieu pour les véhicules de catégorie 1 (moins de 230 cm) et le tarif pour les véhicules de catégorie 2 est maintenu à 1,85 \$ par essieu.

Les véhicules de catégorie 1 munis d'un transpondeur bénéficient d'une réduction de 0,10 \$ par transaction. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les véhicules électriques éligibles bénéficient d'un rabais de 100% sur le montant du péage.

L'Entente de partenariat intervenue entre le Ministère et A30 Express prévoit que les revenus de péage sont partagés à parts égales entre les parties lorsqu'ils excèdent le seuil annuel convenu. En 2016, le seuil de partage des revenus était de 6,9 M\$.

Pour cette quatrième année d'exploitation, la part recueillie par le Ministère a été 9,6 M\$. En 2015, ce montant s'établissait à 9,3 M\$. Depuis l'ouverture du poste de péage de l'autoroute 30, soit après quatre années d'exploitation, le Ministère a reçu un montant cumulatif total de 30,5 M\$. Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et l'immatriculation, des revenus de péage, etc.

En annexe de ce rapport, vous trouverez la grille tarifaire en vigueur en 2016 (du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2017). Ladite grille a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 13 janvier 2016. La [publication du 13 janvier 2016](#) est également disponible sur le site de Publications du Québec.

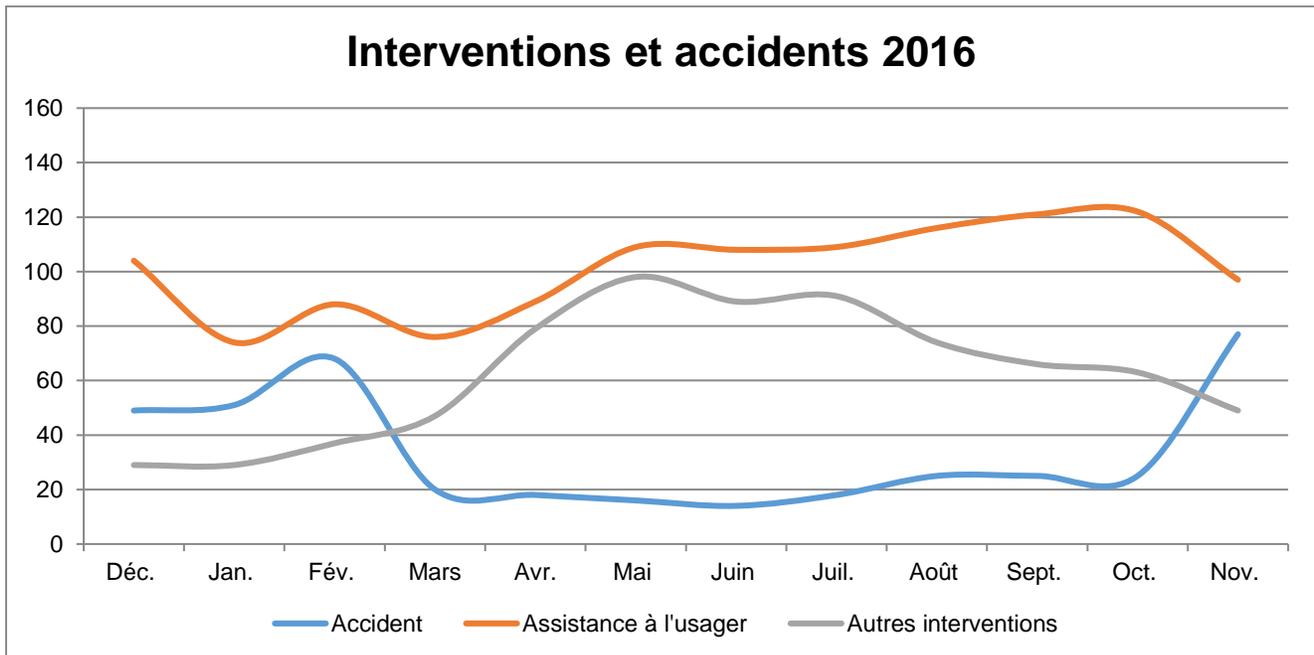
## 4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN

### 4.1 Gestion de la circulation

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, A30 Express est responsable de la surveillance et de la gestion du trafic sur son réseau. Ainsi, il lui revient de porter assistance aux usagers en cas d'accident, de panne ou tout autre incident. A30 Express est également responsable de maintenir un niveau de sécurité adéquat des voies de circulation et intervient donc régulièrement pour nettoyer des débris, informer les usagers à l'aide d'une signalisation adaptée, etc.

Les tableaux et graphiques ci-dessous représentent l'ensemble des interventions menées par A30 Express dans le cadre de la surveillance et de la gestion du trafic.

Interventions et accidents 2016			
Mois	Accident	Assistance à l'utilisateur	Autres interventions
Déc. 2015	49	104	29
Jan. 2016	51	74	29
Fév. 2016	68	88	37
Mars 2016	20	76	47
Avr. 2016	18	89	79
Mai 2016	16	109	98
Juin 2016	14	108	89
Juil. 2016	18	109	91
Août 2016	25	116	74
Sept. 2016	25	121	66
Oct. 2016	25	122	63
Nov. 2016	77	97	49
<b>Total</b>	<b>406</b>	<b>1 213</b>	<b>751</b>



## 4.2 Inspections

Afin de préserver un haut niveau de sécurité de l'autoroute 30, et conformément aux exigences de l'Entente de partenariat, A30 Express a la responsabilité d'inspecter l'ensemble des éléments qui constituent l'infrastructure. Selon les éléments à inspecter et le niveau d'exigences requis, les inspections sont effectuées à des fréquences différentes.

En 2016, A30 Express a réalisé les inspections suivantes :

- L'inspection annuelle de l'ensemble des structures.
  - Cette inspection est constituée d'une observation visuelle de l'intégralité de la structure et des éléments qui la composent, afin de détecter toute évolution anormale;
- L'inspection générale de plus de 50 structures entre Vaudreuil et Châteauguay
  - L'inspection générale est une inspection approfondie de chaque élément composant la structure qui inclut entre autres des relevés de mesures précises et qui sont ensuite intégrées à l'inventaire des structures du Ministère;
- Les inspections régulières de l'ensemble des équipements de la route (glissières, éclairage, drainage, signalisation, espaces verts, etc.).

A30 Express a aussi effectué deux relevés de l'état de l'ensemble de la chaussée de l'autoroute 30; un relevé effectué en été et un autre en hiver. Ces relevés permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'adhérence, de l'orniérage et de la rugosité afin d'assurer les niveaux de sécurité et de confort requis pour les usagers de la route;

## 4.3 Travaux

L'entretien courant (réparation de clôtures, réparation de glissières, enlèvement de graffiti, remplacement de la signalisation et de l'éclairage, nettoyage des structures, entretien des



aménagements paysagers, réparations ponctuelles de l'asphalte) est effectué au besoin et dicté par les activités au plan quinquennal.

En complément de cet entretien récurrent, les travaux significatifs suivants et activités inscrites au plan quinquennal ont été réalisés en 2016 :

- Réfection de la chaussée sur trois travées en direction ouest du pont Serge-Marcil;
- Travaux de correction relatifs à une dépression au km 21,5 à Beauharnois;
- Travaux de micro planage de la chaussée de l'autoroute à Salaberry-de-Valleyfield et La Prairie afin d'améliorer l'IRI et l'orniérage de la chaussée;
- Remise en place du système de retenue de navire endommagé par la formation rapide de glace en janvier 2016;
- Réhabilitation des structures des tronçons complémentaires entre Châteauguay et La Prairie, incluant des travaux de réfection du pavage et de la membrane ainsi que le remplacement de joints de tablier;
- Construction d'un mur antibruit à Saint-Constant.

## 5. SERVICE À LA CLIENTÈLE

### 5.1 Portrait des comptes clients

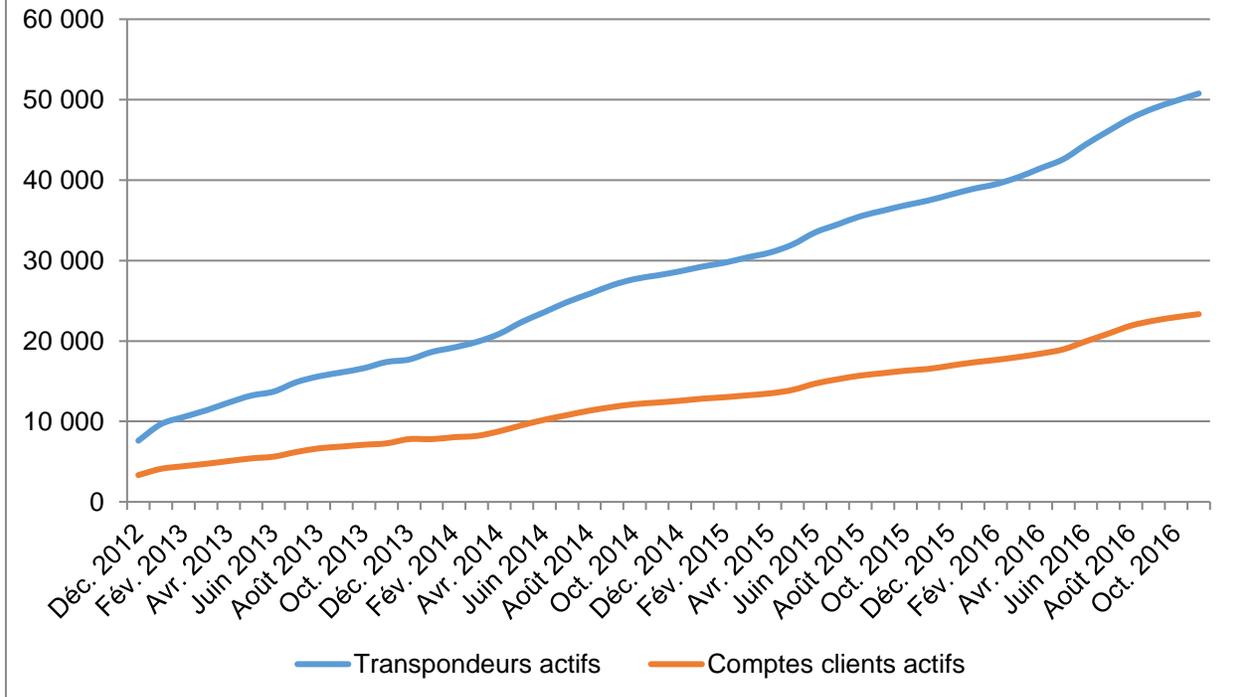
En 2016, après quatre années d'exploitation, le nombre de transpondeurs actifs en circulation est d'environ 51 000, répartis parmi plus de 23 000 comptes clients. Ces chiffres sont en forte progression en comparaison avec 2015 (respectivement 37 000 transpondeurs actifs pour 17 000 comptes actifs à la fin 2015).

Désormais, les transactions payées par transpondeurs représentent 29 % de l'ensemble des transactions au poste de péage de l'autoroute 30.

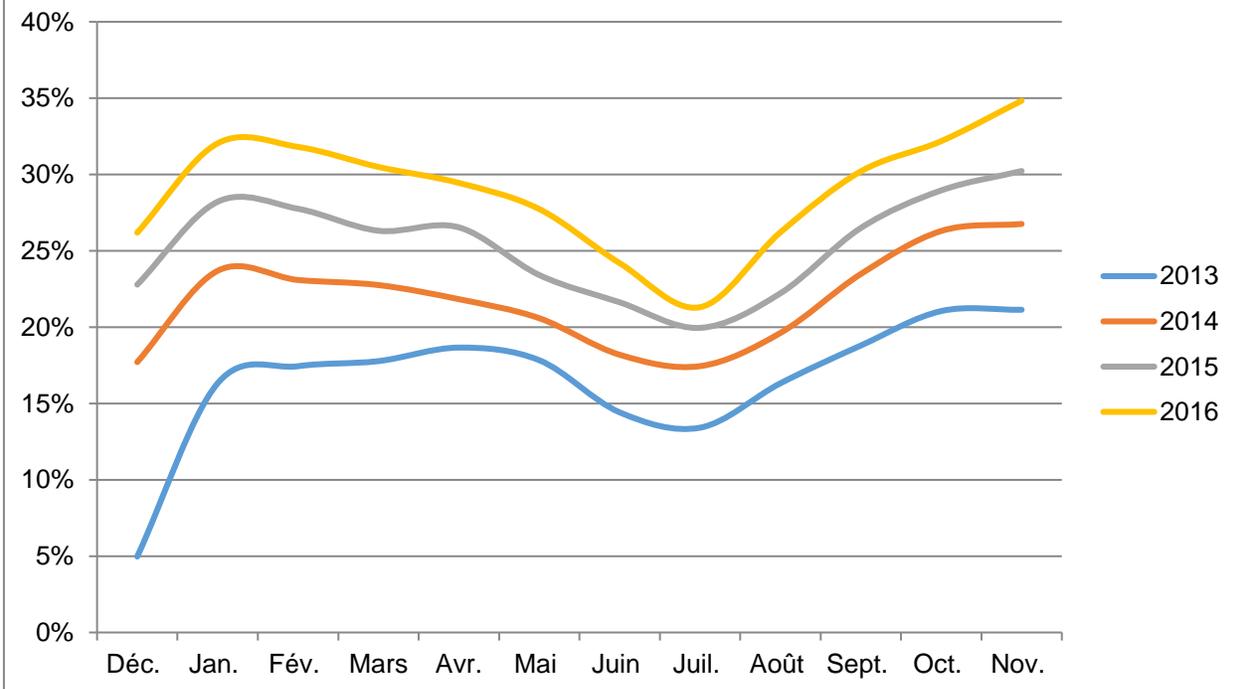
Les tableaux et graphiques suivants fournissent des données mensuelles relatives aux comptes clients.

Portraits des comptes clients 2016			
Mois	Transpondeurs actifs	Comptes clients actifs	Taux d'utilisation avec transpondeur
Déc. 2015	38 193	16 935	26 %
Jan. 2016	38 911	17 336	32 %
Fév. 2016	39 487	17 646	32 %
Mars 2016	40 365	18 011	30 %
Avr. 2016	41 489	18 434	29 %
Mai 2016	42 606	18 965	28 %
Juin 2016	44 443	19 965	24 %
Juil. 2016	46 112	20 923	21 %
Août 2016	47 711	21 909	26 %
Sept. 2016	48 920	22 526	30 %
Oct. 2016	49 867	22 968	32 %
Nov. 2016	50 768	23 340	35 %

## Portrait des comptes clients actifs



## Taux de transactions avec transpondeur



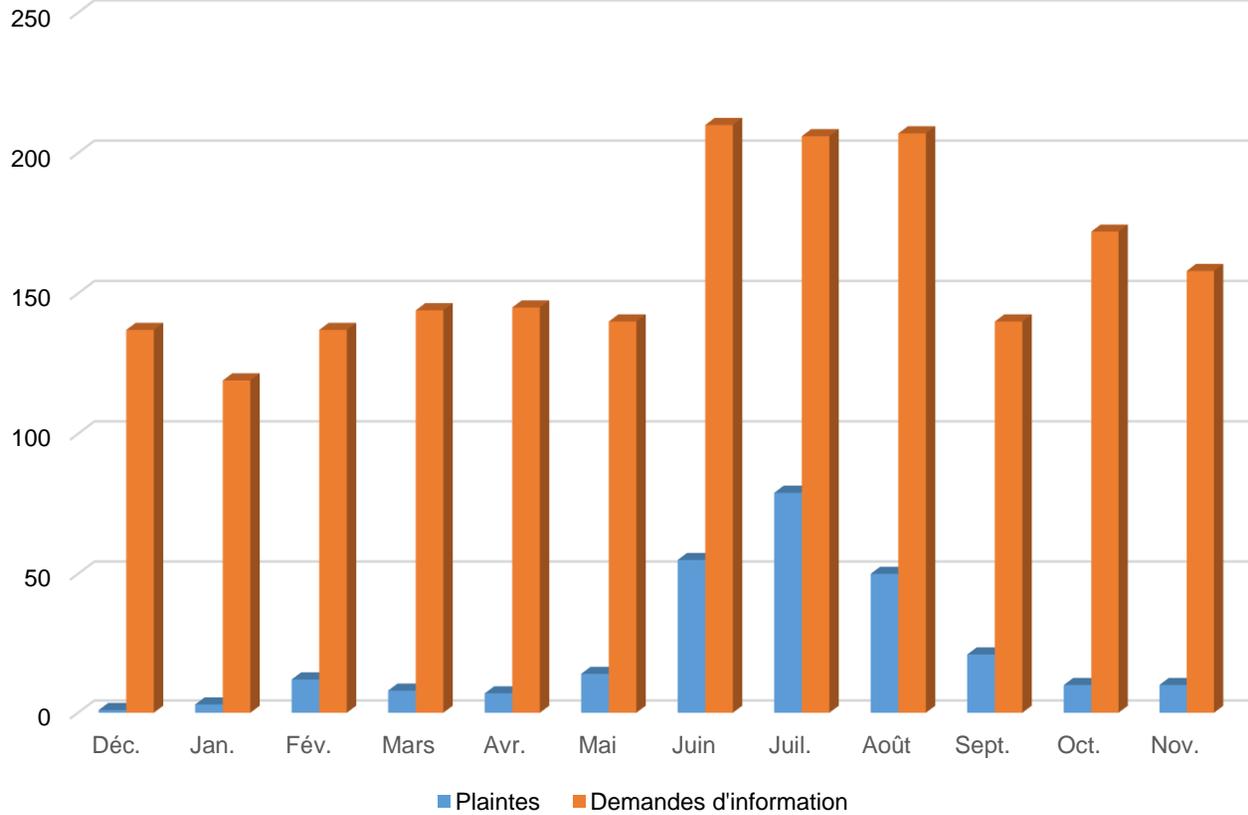
## 5.2 Plaintes

En 2016, A30 Express a reçu à son centre de service à la clientèle (en personne, par téléphone ou sur le site Internet [www.a30express.com](http://www.a30express.com)) 270 plaintes ainsi que 1 915 demandes d'informations ou de commentaires. Ces communications portent sur des sujets aussi variés que les transpondeurs, le péage, l'entretien de la route et des espaces verts, les conditions de circulation, etc.

L'intégralité des plaintes et des communications est traitée et répondue dans un délai maximum de 48 h.

Plaintes et demandes d'information 2016		
Mois	Plaintes	Demandes d'information
Déc. 2015	1	137
Jan. 2016	3	119
Fév. 2016	12	137
Mars 2016	8	144
Avr. 2016	7	145
Mai 2016	14	140
Juin 2016	55	210
Juil. 2016	79	206
Août 2016	50	207
Sept. 2016	21	140
Oct. 2016	10	172
Nov. 2016	10	158
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>1 915</b>

## Plaintes et demandes d'information 2016





## **Annexe 1**

### **Grille tarifaire :**

**Grille tarifaire du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2017**

## GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A-30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

<b>TARIFS DE PÉAGE</b>																
<b>PÉRIODES</b>	<b>JOURS OUVRABLES</b>								<b>FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS</b>							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
<b>HEURES</b>	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
<b>DIRECTION EST</b>	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
<b>DIRECTION OUEST</b>	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
<b>Catégorie A, Classes 1 à 5, tarif par essieu</b>	1,85\$		1,85\$		1,85\$		1,85\$				1,85\$				1,85\$	
<b>Catégorie A, Classes 6 et 7, tarif par essieu</b>	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
<b>Catégorie B, tarif par essieu</b>	1,25\$		1,25\$		1,25\$		1,25\$				1,25\$				1,25\$	
<b>Catégorie C, tarif par essieu</b>	1,85\$		1,85\$		1,85\$		1,85\$				1,85\$				1,85\$	

**PPAM:** Période de pointe du matin

**HPJ:** Période hors pointe du jour

**PPPM:** Période de pointe du soir

**HPS:** Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
<b>Catégorie A</b>	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
<b>Catégorie B</b>	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
<b>Catégorie C</b>	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres

## GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A-30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>				
	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CATÉGORIE A</b>	<b>CATÉGORIE B</b>	<b>CATÉGORIE C</b>
<b>FRAIS MENSUELS DE GESTION DE COMPTE APPLICABLES PAR VÉHICULE</b>				
●	Frais de gestion administrative de compte pour les véhicules visés à l'article 4 du <i>Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé</i> (RLRQ, c. P-9.001, r. 3) qui sont dispensés du paiement du péage	S/O	2,80\$	2,80\$
●	Frais de gestion administrative de compte pour tous les autres véhicules	S/O	0,00\$	0,00\$

Note : les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents frais d'administration mentionnés dans la présente grille tarifaire, si applicable.

## GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A-30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
<b>FRAIS DE RECOUVREMENT</b>				
●	Frais pour le recouvrement du tarif de péage advenant le défaut de paiement du tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 dans le cas où un délai supplémentaire de 48 heures est accordé pour effectuer le paiement	S/O	6,00\$	6,00\$
●	Frais de recouvrement par transaction pour chacun des refus de paiement de l'institution financière émettrice de la carte de crédit dans le cadre des réapprovisionnements automatiques	S/O	10,00\$	10,00\$
●	Frais de recouvrement si l'Usager fait défaut de réapprovisionner son compte-client et le solde du compte-client devient négatif suite au paiement des frais de gestion applicables	S/O	5,00\$	5,00\$

TAUX D'INTÉRÊT			
DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivants la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt annuel de 5% *		

\* Ce taux d'intérêt annuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

Le directeur général de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c.

\_\_\_\_\_  
Vicente Valencia